

PASS JEUNES TOURNON

L'ACCES DES JEUNES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

QU'EST CE QUE LE PASS JEUNES TOURNON?

Il s'agit d'une **aide financière de 30 €** par enfant inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs auprès d'une association tournonaise ou tainoise, partenaire du dispositif PASS JEUNES TOURNON.

Ce dispositif est mis en place pour la saison 2025/2026 par la ville de Tournon-sur-Rhône et a pour objectif de :

- Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire;
 - Redynamiser et relancer le secteur associatif local.

AIDE DE **>>** 30€ ⟨€

POUR LES TOURNONAIS AGES DE - 18 ANS

COMMENT BENEFICIER DE LA REDUCTION ?

1 SEULE ADHESION SOUSCRITE JUSQU'AU 20 OCTOBRE 2025.

Pour être éligible au PASS JEUNES TOURNON, il faut être âgé de moins de 18 ans et habiter à Tournon-sur-Rhône.

L'aide de 30 euros offerte par la ville est déduite directement du montant de l'adhésion par l'association sur présentation, par le bénéficiaire, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'adhérent bénéficiaire ou son représentant légal doit compléter lors de son adhésion

une attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas sollicité cette aide auprès d'une autre association (liste consultable sur tournon-sur-rhone.fr).



